

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: WASPTRAP

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0013

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0027729-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

WASPTRAP
WASP TRAP
WASP BAIT
DCM WASP TRAP
WESPENKÖDER
WESPENFALLE
WASP TRAP LIQUID
DECO WASP TRAP
EASY WASP TRAP
MULTICATCH WASP TRAP
WASP-FREE TRAP
WASP BYE BYE
WESPENLOKSTOF PRO
EDIALUX WESPENLOKSTOF PRO
EDIALUX WASP ATTRACTANT PRO
BARRIERE INSECT GREEN WASP TRAP ATTRACTIF GUÉPES
EDIALUX WASP TRAP
EDIALUX WASP BAIT
GREENPROTECT WASP TRAP

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0013	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0027729-0000	

Date de l'autorisation

01/03/2023

Date d'expiration de
l'autorisation

08/12/2031

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Pelsis Belgium NV

Adresse du fabricant

Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

Emplacement des sites de
fabrication

Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

Nom du fabricant

Denka International bv

Adresse du fabricant

Gildeweg 37a 3771 NB Barneveld Pays-Bas

Emplacement des sites de
fabrication

Hanzeweg 1 3771 NB Barneveld Pays-Bas

Nom du fabricant

Agrisense Industrial Monitoring

Adresse du fabricant

Unit 1 – 4 Taffs Mead Road, Treforest Industrial Estate CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni

Emplacement des sites de
fabrication

Unit 1 – 4 Taffs Mead Road, Treforest Industrial Estate CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

2326 - D-fructose

Nom du fabricant

Tate & Lyle Slovakia s.r.o.

Adresse du fabricant

Boleraz 114 91908 Boleraz Slovaquie

Emplacement des sites de
fabrication

Boleraz 114 91908 Boleraz Slovaquie

Substance active	2323 - Vinaigre
Nom du fabricant	Van der Steen BV
Adresse du fabricant	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas
Substance active	2324 - Jus de pomme concentré
Nom du fabricant	Ariza
Adresse du fabricant	Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	25
Vinaigre		Substance active	8028-52-2		20
Jus de pomme concentré		Substance active			10

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Attractif de guêpes, professionnel et non-professionnel****Type de produit**

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Vespula vulgaris*
Nom commun: Guêpes
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Utilisation dans des pièges par remplissage

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 250 ml/piège
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Verser 250 ml du liquide dans un piège à guêpes adapté (un piège hors duquel les guêpes ne peuvent pas s'échapper).

Produit efficace jusqu'à 3 semaines.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel
Grand public (non professionnel)
Bouteille PET de 250 ml (séparément ou emballée dans une boîte en carton avec un piège)
Bouteille PET de 500 ml (séparément ou emballée dans une boîte en carton avec un piège).
Flacon 1 L PEHD
Flacon 1 L PEHD/PA (coex)
Bouteille PET de 1 L
Bidon de 5 L PEHD
Professionnels uniquement :
Bidon 10 L PEHD
Fût PEHD 200 L
IBC 1000 L HDPE

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Accrocher ou placer le piège à un endroit où l'activité humaine est faible. Choisir un endroit avec une circulation d'air suffisante, mais éviter les vents forts.
- Lorsque le piège n'attrape pas les guêpes au bout de 2 jours, accrocher ou placer le piège à un autre endroit.
- L'activité résiduelle dépend des conditions météorologiques qui peuvent influencer le taux d'évaporation, le type de piège utilisé ou la densité de la population de guêpes.
- Une fois que le piège est rempli d'insectes morts, il peut être retiré ou remplacé si nécessaire.
- Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif, mais ne conviennent pas pour se protéger des piqûres de guêpes.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de conservation : 24 mois
- Conserver dans un endroit sombre à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C.
- Protéger du gel.
- Garder le récipient bien fermé.
- Conserver uniquement dans son emballage d'origine.

6. Autres informations

-